



3 novembre 2021

Nomination du chef du Service des dangers naturels

Le Conseil d'Etat a nommé Raphaël Mayoraz, actuel géologue cantonal, à la tête du nouveau Service des dangers naturels créé dans le cadre de la réorganisation du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement. Actuellement chef de la Section des dangers naturels au sein du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, Raphaël Mayoraz prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil d'Etat a nommé le chef du nouveau Service des dangers naturels (SDANA). Il s'agit de Raphaël Mayoraz. Diplômé de l'Institut de géologie de l'Université de Fribourg et titulaire d'un doctorat ès sciences de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, Raphaël Mayoraz bénéficie d'une solide expérience professionnelle dans le domaine de la géologie, des dangers naturels et du management. Il a en effet dirigé l'antenne valaisanne de l'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches (SLF-WSL), la société Géoval SA ainsi que sa propre entreprise de conseils. En 2014, il a rejoint l'Etat du Valais en qualité de collaborateur scientifique au sein de la Section dangers naturels du Service des forêts et du paysage avant de devenir chef de la Section hydrologie, hydrogéologie et géologie rattachée au Service de la mobilité. Depuis 2018, il est le chef de la Section dangers naturels au sein du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage. Raphaël Mayoraz conduit également depuis 2014 la cellule scientifique de crise pour les dangers naturels au sein de l'Organe cantonal de conduite. Sa parfaite connaissance du secteur et sa maîtrise du fonctionnement étatique lui permettront de relever les défis inhérents à la création du SDANA et à la gestion intégrée et coordonnée des dangers naturels.

Raphaël Mayoraz entrera officiellement en fonction le 1^{er} janvier 2022. Sa nomination s'inscrit dans le cadre de la réorganisation du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement décidée par le Conseil d'Etat en août 2021. Le SDANA regroupera la gestion des cours d'eau latéraux, la protection contre les crues du Rhône et la gestion des autres dangers naturels. La structure ainsi que l'organisation fonctionnelle de ce nouveau Service sont en cours d'élaboration.

Personne de contact

Franz Ruppen, chef de Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement,
027 606 33 00

